

**AVIS DE COURSE (AC)**

**GUÉPARDS À LOC**  
**LE SAMEDI 27 JUIN 2026**  
**SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LOCMARIAQUER**  
**GRADE 5A**  
**CANAL VHF 72**

**Préambule**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

**1. REGLES**

- 1.1 La compétition est régie par
  - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.3 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer

**2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles le vendredi 26 juin à 12h00.

**3. COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse: [snlocmariaquer.com](http://snlocmariaquer.com)

**4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe Guépards.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"  
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
    - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valideou
    - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
    - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
    - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
  - c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur [snlocmariaquer.com](http://snlocmariaquer.com)

4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 25 JUIN 2026	Droits après le 25 JUIN 2026
GUÉPARDS	30 EUROS	60 EUROS

5.2 Le repas de samedi midi est compris dans le prix de l'inscription pour le barreur et l'équipier. Le repas accompagnateur est au prix de 15 euros.

## 6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7. PROGRAMME

7.1 Programme à terre :

Les confirmations d'inscription auront lieu à Arradon à 9h15

Date	Vers	Détail
27 juin 2026	9h30	Briefing Arradon
27 juin 2026	12h00	Repas à Locmariaquer
27 juin 2026	17h00	Remise des prix sur le ports de Locmariaquer

7.2 Jour de course :

Date	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement Arradon	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement Locmariaquer
27 juin 2026	10h00	14h00

7.3 Le nombre de course sera fonction de la météo entre 2 et 4.

## 8. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Les bateaux doivent respecter le RCV 78.1, 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin des courses.

## 9. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent doivent respecter la RCV 50.1(b)

## 10. LIEU

10.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

10.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

## 11. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront décrits en annexe parcours.

## 12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 13. CLASSEMENT

13.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13.2 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

## 14. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

14.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme SNLocmariaquer.

14.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **15. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## **16. EMBLACEMENT**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans les parcs à bateaux de Locmariaquer et Arradon.

## **17. PROTECTION DES DONNÉES**

17.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **18. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **19. PRIX**

Les prix seront distribués comme suit: 3 premiers de la Guépards à Loc et la première femme.

## **20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter: [snlocmariaquer.com](http://snlocmariaquer.com)

## **ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE**

<https://www.snlocmariaquer.com>  
<https://port-arradon.com>

## **ANNEXE B : ZONE DE COURSE**

